
2022-2023



schulbuuet

Brochure d' information pour les écoles fondamentales Bech-Kleinmacher, Elvange et Remerschen



Index

3-7

École

- 3 Informations générales
Allgemeine Infos
- 4 L'éducation précoce
Die Früherziehung
- 4 L'enseignement préscolaire
Der Vorschulunterricht
- 4 Les cycles 2, 3 et 4
Die Zyklen 2, 3 und 4
- 5 Ordre intrérier et discipline
- 6 Bibliothèque - Bicherthéik
- 6 Commission scolaire
- 7 Service scolaire
de la commune
- 7 Direction de région Remich
- 7 Représentation
des parents d'élèves
- 7 Associations
des parents d'élèves

8-9

Maison Relais

- 8 Les services offerts
- 8 Cantine scolaire
- 8 Administration
- 8 Direction
- 9 Heures d'ouvertures
- 9 Inscription
- 9 Frais

9-10

Parascolaire

- 9 École de musique
- 10 LASEP
- 10 MUSEP
- 10 Art à l'école

10-16

Sécurité / Transport

- 10 Transport scolaire
- 11 Schoulbusbegleeder
- 12 Sécurité / Sicherheit
- 13 Médecine scolaire
- 14-15 Centre pour le
développement moteur

15-19

Zentralschoul Bech-Maacher

20-23

Zentralschoul Elweng

24-28

Zentralschoul Remerschen

29-30

Informations et contacts
Nützlichés und Kontakte

- 32 Calendrier scolaire
Schulkalender 2022/23
- 32-35 Informations



Cycle 3 vu Bech-Maacher an der Lies



LASEP zu Elweng



2. Schockidag vum Kannerrot Riemeschén



Administration communale
75, Wäistrooss
L-5440 Remerschen

Tél. 23 66 40 28
Fax 23 66 48 25

Édition :

Administration communale de Schengen
Service scolaire - Edition 11 - septembre 2022

Comité de rédaction :

Viviane WILTZIUS; Service scolaire
Service Communication de la commune

École

Informations générales

École :

Rentrée scolaire : Jeudi, le 15 septembre 2022
Surveillance des élèves : 10 minutes avant et après l'heure fixée pour le début, respectivement la fin des cours.

Maison Relais :

Prise en charge des enfants en dehors des heures de classe : 7h à 19h.
Les inscriptions respectives se font exclusivement à la Maison Relais.

Absence :

Toute absence devra impérativement être signalée à l'enseignant de votre enfant. De même une excuse écrite est nécessaire pour chaque retard ou absence.

Matériel scolaire :

Matériel scolaire durable et sans substances nocives et polluantes sous : www.ech-kafe-clever.lu

Contact Ecole - Parents :

Réunions d'information communes en début d'année pour parents d'élèves. Consultations individuelles sur rendez-vous

Allgemeine Infos

Schule :

Beginn des Schuljahres: Donnerstag, den 15. September 2022
Aufsicht der Schüler: Die Kinder werden 10 Minuten vor Schulbeginn und 10 Minuten nach Schulschluss beaufsichtigt.

Maison Relais:

Betreuung der Kinder außerhalb des Unterrichts in der „Maison Relais“ : 7h bis 19h
Diesbezügliche Einschreibungen sind ausschließlich in der „Maison Relais“ möglich.

Abwesenheit:

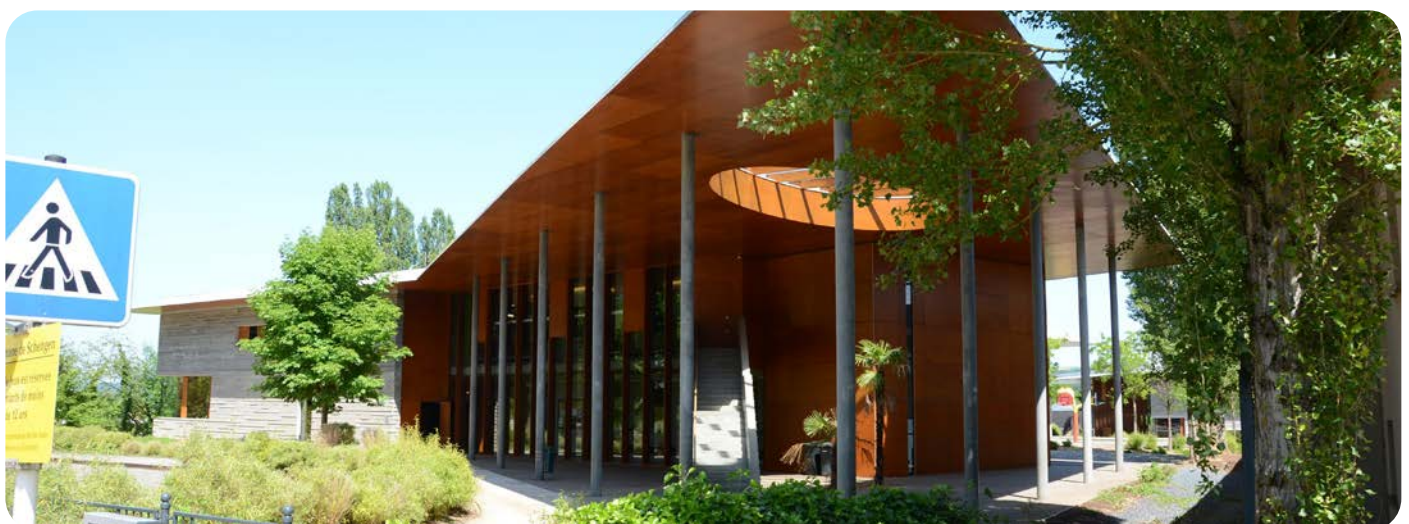
Jede Abwesenheit vom Unterricht muss unbedingt dem/der Klassenlehrer/in Ihres Kindes gemeldet werden. Außerdem ist ebenfalls eine schriftliche Entschuldigung bei Verspätung oder Abwesenheit nötig.

Schulmaterial:

Schadstofffreies und nachhaltiges Schulmaterial unter: www.ech-kafe-clever.lu

Kontakt Schule - Eltern:

Gemeinsame Informationsversammlungen für Eltern zu Beginn des Schuljahres. Einzelne Gespräche auf Anfrage.



École fondamentale Cycle 1

L'éducation précoce

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1^{er} septembre 2022 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce. L'inscription qui est gratuite doit se faire pour un minimum de 4 demi-journées par semaine.

La fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives

Die Früherziehung

Jedes Kind, das am 1. September 2022 drei Jahre alt ist, kann in eine Klasse der Früherziehung aufgenommen werden. Die Einschreibung erfolgt für mindestens vier halbe Tage und ist gratis.

Der Besuch der Früherziehung ist nicht obligatorisch. Er ermöglicht den Kindern jedoch, auf spielerische Weise andere Kinder kennen zu lernen. Ab der frühen Kindheit, die eine intensive Entwicklungsphase darstellt, sollen die Kinder auf ein Leben voller Autonomie, Entdeckungen und Erlernen vorbereitet werden. Durch den Kontakt mit anderen Kindern können sie ihre sprachlichen, kommunikativen und sozialen, physischen und motorischen, affektiven und kognitiven Fähigkeiten entwickeln

L'enseignement préscolaire

Chaque enfant ayant atteint l'âge de quatre ans révolus au 1^{er} septembre 2022 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents.

Der Vorschulunterricht

Jedes Kind, das am 1. September 2022 vier Jahre alt ist, muss den Vorschulunterricht besuchen. Der Vorschulunterricht wird nach dem Prinzip der gemischten Gruppen organisiert, das bedeutet, dass in jeder Klasse Kinder aus dem ersten und aus dem zweiten Spielschuljahr sind. Dieses System fördert die Kommunikation und den sozialen Lernprozess, es erhöht die Möglichkeiten der Imitation, der Unterstützung und der Zusammenarbeit zwischen Kindern verschiedenen Alter.

Les cycles 2, 3 et 4

de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

1. L'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;
2. Les mathématiques ;
3. L'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
4. L'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
5. L'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique ;
6. La vie en commun et les valeurs enseignées à travers le cours "Vie et Société"


Die Zyklen 2, 3 und 4

der Grundschule begreifen die Bereiche Entwicklung und Lernen wie folgt:

1. Die Alphabetisierung, die Sprachen Deutsch, Französisch und Luxemburgisch sowie sprachliche Öffnung;
2. Die Mathematik;
3. Die ersten Schritte in den Natur- und Humanwissenschaften;
4. Der körperliche Ausdruck, die Psychomotorik, Sport und Gesundheit;
5. Die Entdeckung der Ästhetik, der Kreation und der Kultur sowie der Kunst und der Musik;
6. Das Zusammenleben und die Vermittlung von Werten mittels des Fachs "Vie et Société"



Schoulausflug vum Cycle 3 (Bech-Maacher) op Orscholz



Règlement d'Ordre intérieur

Ordre intérieur et discipline

Règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles (Règlement grand-ducal du 7 mai 2009)

Art. 1er. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

Art. 2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue.

Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique. L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelle que fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art. 3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art. 4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés.

La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées. Les châtiments corporels sont interdits.

Art. 5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art. 6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires. Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art. 7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art. 8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art. 9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art. 10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Bibliothèque scolaire "Bicherthéik"

Par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, chaque école doit être dotée d'une **bibliothèque scolaire**, qui assure aussi l'accès des élèves aux technologies de l'information et de la communication.

Le fonctionnement des différentes bibliothèques scolaires dans les écoles de la commune est communiqué aux parents respectivement aux élèves par le responsable de la bibliothèque et/ou les titulaires de classe.

A Schwebsingen se trouve la « **Bicherthéik** », bibliothèque publique de la commune qui fonctionne en coopération avec les communes voisines. La Bicherthéik s'adresse aux intéressés de la lecture de tout âge.

Heures d'ouvertures :

Judi : 14h - 17h

Vendredi : 9h - 13h

Samedi : 9h - 12h



BICHERTHÉIK

51, Wäistrooss
L-5447 Schwebsingen

Tél: 23 60 92 49

Fax: 26 66 59 22



La commission scolaire

Président

Michel GLODEN (Bourgmestre)
(michel.gloeden@schengen.lu)

Délégués du conseil communal :

Tom WEBER (échevin)

Raphaël WILMES (conseiller)

Denis REITZ

Jean-Pierre SCHMIT

Viviane WILTZIUS (secrétaire de la commission scolaire)

Délégués de personnel enseignant :

Claudine MULLER-SANDT école de Bech-Kleinmacher

Stéphanie GOLDSCHMIT école d'Elvange

Josiane NENNIG école de Remerschen

Délégués de représentants des parents d'élèves :

Ben SIEBENALER école de Bech-Kleinmacher

Marcolino ANJOS école d'Elvange

David CELLINA école de Remerschen

Consultants :

Marco SUMAN (Directeur du Bureau régional)



Cycle 2.1 vun Elweng beim Achtsamkeetsatelier am Bësch



Austausch vum Cycle 4 (Riemeschen) mat Sierck-les-Bains

Service scolaire de la commune

Viviane WILTZIUS

Email : viviane.wiltzius@schengen.lu

Tél : 23 66 40 28 – 31

Fax : 23 66 48 25

Direction de Région Remich

Directeur de Région : M. Marco SUMAN

Directeurs de Région adj. : Mme. Jessica CASANOVA
Mme. Josiane SCHONS

Secrétariat : M. Daniel URBING

Adresse : 3-5, Konzerwee
L-5444 Schengen

Contact : Tél. 24 75 59 10
Email : secretariat.remich@men.lu

Représentation des parents d'élèves

Le partenariat avec les parents est régulier. Ils sont tenus de répondre aux convocations, notamment lors des bilans d'évaluation trimestriels. Tous les deux ans, les parents élisent au moins deux représentants.

Quelle est la mission des représentants des parents ?

Les représentants des parents d'élèves écoutent et renseignent tous les parents qui en font la demande. Avec l'aide de l'école et de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MEN), les représentants des parents informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.

Les représentants des parents s'échangent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école. Ils peuvent organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.

Ils sont également représentés dans la commission scolaire communale en charge de l'organisation des écoles.

Qui peut devenir représentant des parents d'élèves ?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidats.

Élections représentants des parents d'élèves

Suivant la loi sur l'enseignement fondamental de 2009, les représentants des parents d'élèves sont élus pour une période de deux ans. Par conséquent, des nouvelles élections auront lieu en **octobre 2022**.

Associations des parents d'élèves

Des associations des parents d'élèves se sont constituées sous forme d'association sans but lucratif (asbl) au niveau des trois écoles de la commune.

Elles soutiennent moralement et financièrement le développement scolaire de leur école par des activités culturelles et sociales.

Les coordonnées des associations des parents d'élèves pour les écoles respectives sont reprises dans les parties spécifiques des écoles.



Cycle 3.1 (Bech-Macher) am Possenhäus

Maison Relais

La Maison Relais de Schengen (MRS) offre ses services aux enfants habitant et fréquentant l'école préscolaire ou primaire de la commune de Schengen.

La MRS, conventionnée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, offre un encadrement parascolaire de 7h00 à 19h00, en étroite collaboration avec l'Administration communale de Schengen.

Les structures d'accueil de la commune de Schengen sont gérées par des conventions avec la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourg (CAJL).



Les services offerts :

- L'accueil des enfants en dehors des heures de classe (7h-19h)
- La restauration scolaire comprenant le repas de midi (+ une collation vers 16h)
- Des activités à caractère socio-éducatif / unités formatives / projets à caractère pédagogique
- Des accompagnateurs dans le développement de votre enfant (partenaires/coopérations) pour des activités de haute qualité / unités formatives / projets à caractère pédagogique
- Une surveillance lors de l'accomplissement des devoirs à domicile (il ne s'agit pas de cours d'appui)

La MRS garantit un encadrement des enfants scolarisés pendant les périodes scolaires et pendant les vacances en prenant « le relais de la famille et de l'école ». Pour cette raison, elle est en étroite collaboration avec les écoles dans le cadre du PEP (plan d'encadrement périscolaire).

La Maison Relais accueille les enfants selon les besoins effectifs des familles : accueil matinal avant école, heure

de midi, à la sortie des classes, pendant les vacances. Elle s'engage au niveau de la surveillance lors de l'accomplissement des devoirs à domicile et garantit un encadrement pédagogique par une équipe éducative.

Actuellement la MRS offre les services sur 3 sites dans la commune : à Remerschen comme siège principal ainsi qu'aux deux annexes à Bech-Kleinmacher et à Elvange.



Restauration scolaire :

Pour les repas de midi, tous les plats servis à la Maison Relais sont soigneusement préparés par l'équipe de cuisine de l'auberge de jeunesse de Remerschen.

Administration :

31, Wäistrooss
L-5440 Remerschen

Tél : 28 13 29 90
Email : mrschengen@youthhostels.lu

Lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.
Rendez-vous sur demande.

Direction :

Jeff DI FELICE, chargé de direction Tél : 28 13 29 91
Prisca PORT, chargée de direction Tél : 28 13 29 94



Cycle 3.2 (Elweng) am Biodiversum - Liewen am Weier

Heures d'ouvertures :

Accueil matinal de 7h à 8h

sur les 3 sites (Bech-Kleinmacher, Elvange et Remerschen)

Repas à midi de 12h à 14h – sur les 3 sites

Foyer de jour de 16h à 19h (LU,ME,VE) et 14h à 19h (MA,JE) - sur les 3 sites

Pendant les vacances scolaires un encadrement continu est assuré entre 7h et 19h.

Les **jours de fermeture** de la MRS sont en principe les jours fériés légaux, ainsi que le congé annuel entre Noël et le Nouvel An. Les dates exactes seront communiquées au cours des 3 premiers mois de l'année courante.

Inscription :

Les parents peuvent télécharger les documents d'inscription sur les sites Internet (**www.schengen.lu** ou **www.youthhostels.lu**), respectivement ils peuvent prendre rendez-vous au siège Remerschen pour remplir et remettre les documents d'inscription.

Frais :

La participation financière des parents est réglée par le tarif prescrit par le règlement grand-ducal modifié du 13 février 2009 instituant le Chèque-Service Accueil (CSA).



Ofschlossfëschchen vum C4.2 Riemerschen

Parascolaire

École de musique

A partir de l'année scolaire 2019/2020 la Commune de Schengen a décidé de collaborer avec l'école de musique régionale de Mondorf-les-Bains (RMSM). Des cours collectifs et des cours individuels, solfège et instruments seront organisés au Centre Albaach à Bech-Kleinmacher, ainsi que sur les sites des communes de Mondorf-les-Bains et Dalheim (Altwies, Dalheim et Filsdorf).

Aspects positifs pour les élèves :

- Le minutage des cours pour certains niveaux augmente (minimum 30 minutes de Cours)
- L'offre des cours augmente
- Collaboration régionale (p.ex. cours à Dalheim ou Mondorf-les-Bains si l'horaire convient mieux)
- Les frais d'inscription diminuent

Pour des raisons d'organisation, l'inscription aux cours pour l'année scolaire 2022-2023 a déjà été clôturée (délai 15 juin 2022). Des demandes d'inscriptions après la date précitée ne peuvent être acceptées que sur base des disponibilités restantes dans les différents cours.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site de l'école de musique www.RMSM.lu

Personnes de contact :

- auprès de l'école de musique régionale de Mondorf-les-Bains :
M. Olivier Gravier
Tél : 26 67 06 46 ou 621 19 47 99
Email : olivier.gravier@mondorf-les-bains.lu
- auprès de la Commune de Schengen :
Mme. Viviane Wiltzius
Tél : 23 66 40 28 31
Email : viviane.wiltzius@schengen.lu



Regional
**Museksschoul
Munneref**

LASEP

(Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire)

Des activités sportives sont organisées par la LASEP pour les enfants des classes primaires et préscolaires. Les détails de l'organisation seront communiqués aux parents. Les activités se tiennent au hall sportif de l'École fondamentale respective de votre enfant.

Die LASEP organisiert Sportaktivitäten für die Kinder Primärklassen und des Vorschulunterrichts. Die Einzelheiten der Organisation werden den Eltern mitgeteilt. Diese Aktivitäten finden in der Sporthalle der jeweiligen Schule ihres Kindes statt.

MUSEP

(l'éducation musicale dans l'école fondamentale)

Chants (Concerts), découvrir les instruments différents, Initiation flûte, théâtre (Jeu de marionnettes,...)

Gesang (Konzerte), kennenlernen der verschiedenen Instrumente, Einführung in die Flötenschule, Theater (Marionnettenspiel,...)

Art à l'école

(bricolage, dessin, couture,...)

Utilisation de différents matériaux et différentes techniques pour développer l'esprit créatif et esthétique des enfants.

Benutzen von verschiedenen Materialien und Techniken um den kreativen und ästhetischen Geist der Kinder zu entwickeln.

Sécurité / Transport

Transport scolaire

Un transport scolaire est assuré pour les écoles de la commune. Les enfants de l'éducation précoce peuvent profiter du transport scolaire. Toutefois, vu leur âge et étant donné qu'il n'y a pas de personne adulte accompagnante dans le bus, nous proposons aux parents d'amener leurs enfants à pied ou en voiture privée.

Les horaires respectifs du bus sont repris dans les parties spécifiques des écoles. Veuillez noter comme référence l'horaire de départ du bus au premier arrêt ainsi que l'heure d'arrivée prévue à la destination.

Les horaires des autres arrêts résultent e.a. du trajet et du trafic et peuvent varier de quelques minutes. Il est donc recommandé de rejoindre l'arrêt en question en temps utile.

De même, nous vous prions de noter les changements de certains trajets respectivement la suppression d'arrêts devenus nécessaires afin d'assurer le transport scolaire dans la commune de façon efficace et raisonnable.

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, un comportement adéquat pendant le voyage en bus s'impose. Nous comptons sur la collaboration des parents dans ce contexte.



En ce qui concerne l'utilisation du transport scolaire nous vous prions de bien vouloir rendre attentif votre enfant aux règles suivantes:

- Lors du voyage, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tout enfant et tous les enfants doivent impérativement rester assis durant le trajet.
- Les cartables sont à ranger sous les sièges ou dans les compartiments prévus à cet effet. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège.
- Lors du voyage, il n'est pas permis de garder en main des objets pointus ou aux arêtes vives comme des crayons à bille, crayons etc.
- Il est interdit d'emmener des engins encombrants (Kickboard e.a.) ou dangereux dans le bus. Des ballons peuvent être emmenés dans le bus sous condition qu'ils sont transportés dans un sachet ou un filet.
- Il est impératif que l'enfant suive toutes les directives des « Schoulbusbegleeder » accompagnant respectivement du chauffeur.

Au cas où le collège des bourgmestre et échevins est informé du comportement inconvenant d'un élève lors du transport scolaire, l'élève en question pourra être exclu du transport scolaire et le cas échéant une procédure disciplinaire sera engagée.

En cas d'actes de vandalisme constatés les coupables seront exclus du transport scolaire pour toute l'année scolaire.

Faisant suite aux problèmes de circulation dans les alentours des bâtiments scolaires nous rapportés au courant des années scolaires passées, nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant le bâtiment d'école même.

Ainsi, nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école. Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions d'utiliser les aires de stationnement respectivement les parkings prévus.

Les horaires et trajets du transport scolaire pour les écoles respectives sont repris dans les parties spécifiques des écoles.

Le projet « Schoulbusbegleeder » (SBB)

Il faut donc veiller à ce que ces règles soient connues et respectées. La mesure appropriée semble être l'accompagnateur de bus. De même, l'objectif principal de se rendre à l'école et de rentrer chez soi de façon détendue et sans crainte est favorisé par un chemin de l'école sans trouble dans le bus.

Tout comportement agressif et violent entre élèves sera circonscrit et les conflits et dérangements seront réduits par une meilleure découverte des risques.

Depuis quelques années, cette tâche est remplie par des élèves du cycle 4 - utilisateurs du bus - dénommés « SCHOULBUSBEGLEEDER » qui ont suivi une **formation spécifique** aux agissements dans les bus et leur permettant de réagir aux agitations et exactions éventuels.

Le but de la formation est de favoriser le sentiment de sécurité des accompagnateurs de bus dans le maniement des agressions et de la violence. Ils apprendront à réagir de façon appropriée aux faits pouvant se rencontrer dans un bus et de proposer des alternatives de comportement.

L'élargissement des compétences ainsi acquises devra permettre aux accompagnateurs d'augmenter la confiance en eux-mêmes.

Par une attitude correcte dans le bus et montrant du courage civique, les élèves apprennent à :

- prendre leurs responsabilités dans la société
- montrer du courage civique
- réagir de la bonne façon dans des situations de conflits
- développer un esprit d'équipe

Les accompagnateurs de bus seront assistés et encouragés lors de leurs premières expériences par la police.

A cela s'ajoute que les accompagnateurs de bus trouveront un interlocuteur dans l'entreprise de transport en commun/ conducteur du bus, la commune, l'école, l'association des parents d'élèves ou encore la police, qui réagiront en cas de problèmes ne pouvant pas être résolus par l'accompagnateur lui-même.

Ce projet est une initiative de la Police Grand-Ducale réalisé en collaboration avec les autorités communales, le personnel enseignant et les entreprises de transport en commun.

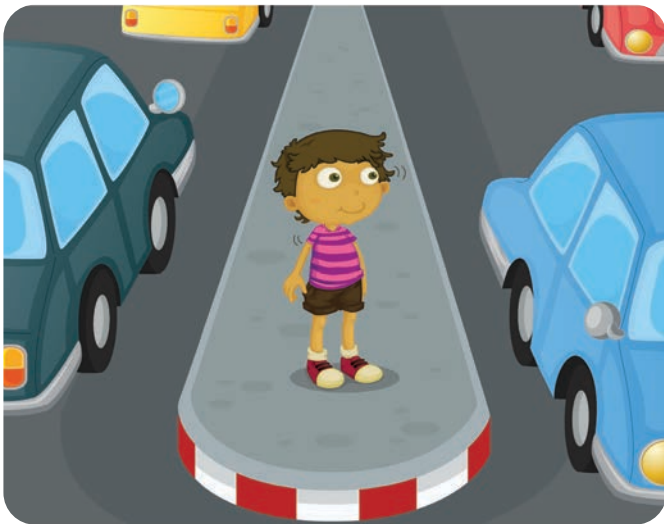
Une nouvelle formation pour futurs « Schoulbusbegleeder » des cycles 4 dans nos trois écoles est prévue à la rentrée.

Elle sera diligentée ensemble par la police, l'entreprise de transport en commun et l'école (enseignant(s), parents d'élèves).

Les parents et les élèves concernés seront contactés en temps utile.



Cycle 3.2 (Bech-Maacher) - Projet Jonk Entrepreneuren



La sécurité en un coup d'œil

Soyez visibles !

Je pose des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable et je porte gilet de sécurité pour que les automobilistes m'aperçoivent plus aisément dans le noir.

La ceinture ou le siège pour enfants ! Même pour les trajets les plus courts !

En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.

- Le siège pour enfants est obligatoire pour les enfants qui mesurent moins de 150 cm.
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège pour enfant qui correspond à sa taille et son poids.

Gauche, droite, gauche...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends à la ligne de vue, où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent. Ensuite gauche, droite, gauche.

Appel aux parents - Donnez l'exemple, Sensibilisez votre/ vos enfant(s) aux dangers de la route.

- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Expliquez à votre/ vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs...
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue.



Sicherheit auf einen Blick

Seid sichtbar!

Ich klebe reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche und ich ziehe eine Sicherheitsweste über, damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen

Sicherheitsgurt oder Kindersitz! Auch für die kurzen Fahrten!

Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.

- Der Kindersitz ist für Kinder bis 150 cm vorgeschrieben.
- Ein 3 bis 11-jähriges Kind kann nur in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechendem Kindersitz auf dem Beifahrersitz mitgeführt werden.

Links, rechts, links...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von den Autos
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen.
- Sind keine Verkehrsampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo ich die Straße überschauen kann und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...

Aufruf an die Eltern - Gehen Sie mit gutem Beispiel voran! Machen Sie ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.

- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Erklären Sie ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht auf den Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig...
- Beachten Sie, dass ihr Kind immer zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigt.
- Warten Sie nicht auf der gegenüberliegenden Straßenseite

Médecine scolaire

Des contrôles médicaux réguliers sont prévus par la loi et effectués par l'équipe médico-socio-scolaire.

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la Loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1-1, 1-2, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles :

- prise du poids et de la taille
- analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- examen sommaire de l'acuité visuelle
- bilan auditif
- surveillance de la carte de vaccination
- bilan de santé réalisé par le médecin scolaire
- un bilan social peut être réalisé en cas de besoin



Volet médical

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

Autres interventions médicales:

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:

- examen bucco-dentaire annuel au Cycle 1:
- dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie
- dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie en cas de besoin
- consultation diététique
- consultation pour enfant asthmatique (École de l'Asthme)

Volet social

L'assistante (hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:

- le personnel de l'enseignement scolaire
- la Direction régionale
- la Maison Relais
- l'administration communale
- la Commission d'inclusion (CI)
- l'Équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- d'autres services spécialisés

Promotion et Éducation Santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

Équipe médico-socio-scolaire

Médecins / Ärzte :

École de Bech-Kleinmacher, Elvange et Remerschen :

Dr. Tanja SCHADECK, Dr. Cynthia KANDEL & Dr. Amélie PROT, pédiatres - Tél.: 26 67 01 52

7, avenue Lou Hemmer

L-5627 Mondorf-les-Bains

Médecin dentiste / Zahnarzt

(Ministère de la Santé)

Dr. Joséphine HÉRODE-CONRAD

Tél : 2478 - 5575

Centre médico-social :

20, route du vin

L-5447 Grevenmacher

Tél : 75 82 81 - 1

www.ligue.lu (voir CMS Grevenmacher)

Jil STOFFEL (assistante sociale)

Cindy DECHMANN (infirmière en pédiatrie)



Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektoun 2 vum "Centre pour le développement moteur" (CDM) bekëmmere eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtige Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Fördereg gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Fördereg) baséiert sech op d'Stärkten an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewicht, verschidden Koordinationen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitéieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Fördereg an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l'Education nationale



De Précoce vun Elweng

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu



Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

Écoles de la Commune de Schengen

Zentralschoul Bech-Maacher



Adresse

Cycle 1 : 35, rue des Caves
L-5404 Bech-Kleinmacher
Cycle 2-4 : 33, rue des Caves
L-5404 Bech-Kleinmacher

Contact

Téléphone: 26 66 06 28 (Cycle 1)
23 69 80 03 (Cycle 2-4)

Horaires des cours

		Matin	Après-midi
Cycle 1		8h - 11h45	14h10 - 16h
Cycle 2-4	du Lu au Je	8h - 12h10	14h10 - 16h
	Vendredi	8h - 11h55	14h10 - 16h

N.B. : Suivant instruction ministérielle, les cours de toutes les classes des cycles 1-4 doivent commencer à 08.00 heures du matin. Seuls pour les enfants de l'éducation précoce l'arrivée aux cours peut se situer entre 8 et 9 heures.

Surveillance et encadrement

		Matin	Après-midi
Cycle 1		7h50 - 11h55	14h - 16h10
Cycle 2-4	du Lu au Je	7h50 - 12h20	14h - 16h10
	Vendredi	7h50 - 12h05	14h - 16h10

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera organisée entre 11:55 et le départ du bus.

Présence Internet

www.schoul-schengen.lu

Transport scolaire

Arrêt	Aller
Schwebsingen - op der Hoh	7h35
Schwebsingen - Centre	7h38
Bech-Kleinmacher - Furwee	7h42
Bech-Kleinmacher - Centre	7h45
Bech-Kleinmacher - École	7h50
Wellenstein - Centre	7h53
Bech-Kleinmacher - École	7h56

Arrêt	Aller
Schwebsingen - op der Hoh	13h45
Schwebsingen - Centre	13h48
Bech-Kleinmacher - Furwee	13h53
Bech-Kleinmacher - Centre	13h56
Bech-Kleinmacher - École	14h00
Wellenstein - Centre	14h03
Bech-Kleinmacher - École	14h06

Arrêt	Retour	
Bech-Kleinmacher - École	12h15	12h00
Wellenstein - Centre	12h18	12h03
Bech-Kleinmacher - École	12h20	12h05
Bech-Kleinmacher - Centre	12h25	12h10
Bech-Kleinmacher - Furwee	12h28	12h13
Schwebsingen - Centre	12h32	12h17
Schwebsingen - op der Hoh	12h35	12h20

Arrêt	Retour	
Bech-Kleinmacher - École	16h05	
Wellenstein - Centre		16h08
Bech-Kleinmacher - École	16h10	
Bech-Kleinmacher - Centre		16h13
Bech-Kleinmacher - Furwee		16h16
Schwebsingen - Centre		16h22
Schwebsingen - op der Hoh		16h25

de Lu à Je Vendredi

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera assurée entre la fin de cours et le départ du bus.

Veillez noter comme référence l'horaire de départ du bus au premier arrêt ainsi que l'heure d'arrivée prévue à la destination. Les horaires des autres arrêts résultent e.a. du trajet et du trafic et peuvent varier de quelques minutes.

Il est donc recommandé de rejoindre l'arrêt en question en temps utile.



Comité d'école

- Claudine MULLER-SANDT, Présidente
claudine.muller@education.lu
- Liette CLEMENT
liette.clement@education.lu
- Fabienne KAYSER
fabienne.kayser@education.lu
- Patricia KOHLL
patricia.kohll@education.lu
- Françoise SCHILLING
francoise.dublin@education.lu

Représentants des parents

- Severine BONIFAS
severine.bonifas@education.lu
- Philipp JÄGGI
philipp.jaeggi@labo.lu
- Ernest MULLER
erni_muller@yahoo.de
- Ben SIEBENALER
ben.siebenaler@gmx.net

Association des parents d'élèves

elteren.wellenstein@gmail.com
facebook.com/ElterevereenegungWellenstein



Présidente : Stéphanie TOTH, Schwebsingen

Règlement d'ordre interne de l'école

En complément aux dispositions fixées par le règlement grand-duc al du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

GÉNÉRALITÉS

Article 1. Les lieux, le mobilier et le matériel scolaire doivent être respectés. La ponctualité et la politesse relèvent du comportement normal dans la vie scolaire de tous les jours.

ABSENCES

Article 2. Toute absence doit être excusée. Le cas échéant, elle est accompagnée d'un certificat médical. Les parents doivent sans délai informer le titulaire de l'absence et lui faire connaître les motifs de l'absence.

Article 3. L'élève doit présenter un certificat médical

- à partir du 4^e jour d'absence,
- pour une absence lors du dernier jour ou le 1^{er} jour après un congé ou des vacances trimestrielles,
- chaque fois que le titulaire ou le comité d'école le jugent nécessaire.

Article 4. En ce qui concerne les absences pour d'autres motifs que la maladie (événements sportifs ou culturels, convocations, événements de famille, analyses ou visites médicales), la permission doit être demandée au préalable

au titulaire pour une durée ne dépassant pas une journée et au président du comité d'école pour plus d'un jour. Les rendez-vous chez les médecins ou les dentistes doivent être pris en dehors des heures de classe dans la mesure du possible.

Article 5. Il est strictement interdit aux élèves de quitter l'enceinte de l'école, sauf autorisation préalable. Pour le cycle 1, l'enceinte scolaire est limitée par les cloisons se situant autour du bâtiment respectif. Si un élève, pour des raisons de santé ou pour d'autres raisons sérieuses, doit sortir de l'école, il doit en avertir le titulaire. Dans ce cas, l'élève doit être accompagné par un adulte.

ACCÈS À L'ÉCOLE

Article 6. Dans l'intérêt de la sécurité des élèves, l'accès à l'école est interdit à toute personne, y compris les parents, à moins d'y avoir été autorisée expressément.

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Article 7. L'école n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de disparition ou d'endommagement des effets et objets personnels des élèves.

COMPORTEMENT

Article 8. Le passage dans les corridors, les dégagements et les escaliers s'effectue en bon ordre et selon les instructions des enseignants.

Article 9. Pendant les récréations, les élèves doivent quitter les locaux scolaires et, sauf en cas d'intempéries, se rendre dans la cour, à moins d'en être dispensé par le titulaire.

Article 10. Les sorties de secours ne peuvent pas être utilisées comme sortie ou entrée normale.

Article 11. Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles de tout genre.

Article 12. L'accès au terrain de football lors des récréations est soumis à l'autorisation préalable du surveillant responsable.

Article 13. L'accès au sous-sol du bâtiment principal (cycles 2-4) est interdit aux élèves.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Article 14. Lors des activités périscolaires, les élèves se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité.

Article 15. Selon la nature de l'activité, les élèves sont surveillés par une deuxième personne adulte en sus de l'enseignant responsable de l'activité.

TÉLÉPHONES PORTABLES - APPAREILS MULTIMÉDIA

Article 16. L'utilisation des téléphones portables ainsi que des appareils électroniques quelconques est interdite aux élèves au sein de l'école. Toute infraction entraîne entre autres la confiscation de l'appareil.

Article 17. Toute publication et tout objet trouvés en possession d'un élève peuvent être confisqués s'ils sont de nature à troubler l'ordre scolaire.

TENUE VESTIMENTAIRE

Article 18. Le port de chaussures propres est indispensable à l'intérieur du bâtiment.

CONSOMMATION DE BOISSONS ET DE NOURRITURE

Article 19. Pour des raisons de propreté, il est interdit d'amener ou de consommer des boissons ou de la nourriture dans la salle de gymnastique ainsi que dans la bibliothèque.



De Kannerrot vu Riemesch mécht en Don fir d'Unicef.



Den Cycle 3.2 (Bech-Maacher beim Music-Video Day)

Classes 2022/2023 - personnel enseignant :

Cycle 1 - précoce	Liette CLEMENT et Sharon SCHLEICH		12 enfants
Cycle 1-A	Lynn REISDORFFER	Cycle 1.1	6 enfants
		Cycle 1.2	7 enfants
Cycle 1-B	Martine WAGNER	Cycle 1.1	8 enfants
		Cycle 1.2	7 enfants
Cycle 1-C	Manu REUTER	Cycle 1.1	7 enfants
		Cycle 1.2	8 enfants
Cycle 2.1	Mireille FISCHER		19 enfants
Cycle 2.2-A	Françoise SCHILLING		20 enfants
Cycle 3.1	Christine LUDOVISSY et Claudine MULLER-SANDT		17 enfants
Cycle 3.2	Fabienne KAYSER		19 enfants
Cycle 4.1	Christiane KRIER		9 enfants
Cycle 4.2	Pit LEGILL		7 enfants



Autres intervenants :

Cycle 2.2	Lis D'ANTONIO
Cycle 2 & 3	Mandy SPELTZ
Cycle 3	Christiane SCHMIT
Cycle 3.2	Patricia KOHLL
Cycle 4	Martin SCHEFFEN

Instituteur I-EBS :

Mariette STRONCK



Cycle 3 (Elweng) op de Spueren vun der Maus Ketti.

Cours de natation

1^{er} trimestre

Jour	Date	Cycle
Lundi	19/09/2022	2.2 + 3.1
Vendredi	23/09/2022	4
Lundi	26/09/2022	2.1 + 3.2
Lundi	10/10/2022	2.2 + 3.1
Vendredi	14/10/2022	4
Lundi	17/10/2022	2.1 + 3.2
Lundi	24/10/2022	2.2 + 3.1
Lundi	07/11/2022	2.1 + 3.2
Vendredi	11/11/2022	4
Lundi	14/11/2022	2.2 + 3.1
Lundi	21/11/2022	2.1 + 3.2
Lundi	28/11/2022	2.2 + 3.1
Vendredi	02/12/2022	4
Lundi	05/12/2022	2.1 + 3.2
Lundi	12/12/2022	2.2 + 3.1
Lundi	19/12/2022	2.1 + 3.2
Vendredi	23/12/2022	4

3^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Lundi	17/04/2023	2.1 + 3.2
Vendredi	21/04/2023	4
Lundi	24/04/2023	2.2 + 3.1
Lundi	08/05/2023	2.1 + 3.2
Vendredi	12/05/2023	4
Lundi	15/05/2023	2.2 + 3.1
Lundi	22/05/2023	2.1 + 3.2
Lundi	05/06/2023	2.2 + 3.1
Vendredi	09/06/2023	4
Lundi	12/06/2023	2.1 + 3.2
Lundi	19/06/2023	2.2 + 3.1
Lundi	26/06/2023	2.1 + 3.2
Lundi	03/07/2023	2.2 + 3.1
Vendredi	07/07/2023	4
Lundi	10/07/2023	2.1 + 3.2

2^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Lundi	09/01/2023	2.2 + 3.1
Lundi	16/01/2023	2.1 + 3.2
Lundi	23/01/2023	2.2 + 3.1
Vendredi	27/01/2023	4
Lundi	30/01/2023	2.1 + 3.2
Lundi	06/02/2023	2.2 + 3.1
Lundi	20/02/2023	2.1 + 3.2
Vendredi	24/02/2023	4
Lundi	27/02/2023	2.2 + 3.1
Lundi	06/03/2023	2.1 + 3.2
Lundi	13/03/2023	2.2 + 3.1
Vendredi	17/03/2023	4
Lundi	20/03/2023	2.1 + 3.2
Lundi	27/03/2023	2.2 + 3.1
Lundi	17/04/2023	2.1 + 3.2
Vendredi	21/04/2023	4



Prett fir de Lycée - C4.2 Riemesch



Cycle 3.1 (Bech-Maacher) zu Schengen um Maart

Zentralschoul Elweng

Adresse

Cycle 1-4: 10, rue de l'École
L-5692 Elvange

Contact

Téléphone: 23 66 45 37 - 23 (Cycle 1)
23 66 45 37 (Cycle 2-4)

Horaires des cours

		Matin	Après-midi
Cycle 1		7h50 - 11h45	14h10 - 16h
Cycle 2-4	du Lu au Je	7h50 - 12h	14h10 - 16h
	Vendredi	7h50 - 11h45	14h10 - 16h

N.B. : Suivant instruction ministérielle, les cours de toutes les classes des cycles 1-4 doivent commencer à 08.00 heures du matin. Seuls pour les enfants de l'éducation précoce l'arrivée aux cours peut se situer entre 8 et 9 heures.

Surveillance et encadrement

		Matin	Après-midi
Cycle 1	du Lu au Je	7h40 - 11h55	14h - 16h10
Cycle 2-4	Vendredi	7h40 - 12h10	14h - 16h10

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera organisée entre 11:45 et le départ du bus.

Présence Internet

www.schoul-schengen.lu



D'Schülerband vun Elweng ass fir de Kleeschen opgetrueden



Comité d'école

- Stéphanie GOLDSCHMIT, Présidente
stephanie.goldschmit@education.lu
- Ely REILAND
ely.reiland@education.lu
- Ginette SCHUMMER
ginette.schummer@education.lu
- Paul STAMMET
paul.stammet@education.lu

Représentants des parents

- Marcolino ANJOS
marcolinoanjos@yahoo.fr
- Anja DEGROTT-BRIMEYER
anja@brimeyer.com
- Tom KLONSKI
tom.klonski@gmail.com
- Emmanuelle MATHIEU
emmanuellemathieu@hotmail.com

Association des parents d'élèves

ev.elweng@gmail.com
facebook.com/ElterevereenegungSchoulElweng



Président : Marcelino ANJOS, Elvange

Transport scolaire

Attention : Des modifications ont été apportées aux horaires et aux arrêts. L'arrêt Elvange - R. du Bois ne sera plus desservi !

Arrêt	Aller
Burmerange - Bei der Kirch	7h22
Burmerange - rue J. Bravy	7h24
Burmerange - rue A. Liesch	7h25
Emerange - Centre	7h29
Emerange - rue de Mondorf	7h30
Elvange - Vilette	7h38
Elvange - École	7h40

Arrêt	Aller
Emerange - Centre	13h47
Emerange - rue de Mondorf	13h48
Burmerange - Bei der Kirch	13h52
Burmerange - rue J. Bravy	13h54
Burmerange - rue A. Liesch	13h55
Elvange - Vilette	14h03
Elvange - École	14h05

Arrêt	Retour	
Elvange - École	12h05	11h55
Elvange - Vilette	12h12	12h02
Emerange - rue de Mondorf	12h16	12h06
Emerange - Centre	12h17	12h07
Burmerange - Bei der Kirch	12h21	12h11
Burmerange - rue J. Bravy	12h23	12h13
Burmerange - rue A. Liesch	12h24	12h14

Arrêt	Retour
Elvange - École	16h05
Elvange - Vilette	16h12
Emerange - rue de Mondorf	16h16
Emerange - Centre	16h17
Burmerange - Bei der Kirch	16h21
Burmerange - rue J. Bravy	16h23
Burmerange - rue A. Liesch	16h24

de Lu à Je Vendredi

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera assurée entre la fin de cours et le départ du bus.

Veillez noter comme référence l'horaire de départ du bus au premier arrêt ainsi que l'heure d'arrivée prévue à la destination. Les horaires des autres arrêts résultent e.a. du trajet et du trafic et peuvent varier de quelques minutes. Il est donc recommandé de rejoindre l'arrêt en question en temps utile.

Classes 2022/2023 – personnel enseignant

Cycle 1 - précoce	Lynn GREIVELDINGER et Peggy BARAN	10 enfants
Cycle 1	Monique RASSEL et Ely REILAND	Cycle 1.1 17 enfants Cycle 1.2 14 enfants
Cycle 2.1	Fabienne WEIS	15 enfants
Cycle 2.2	Ginette SCHUMMER	16 enfants
Cycle 3.1	Patrick SIEBENALER	21 enfants
Cycle 3.2	Paul STAMMET	17 enfants
Cycle 4.1	Sarah ROOSE	17 enfants
Cycle 4.2	Maurice WERNER	14 enfants

Autres intervenants :

Cycle 1	Steffi GOLDSCHMIT
Cycle 2 & 3	Kelly BAUSCH
Cycle 3	Susi WEBER
Cycle 4	Steve NEIERS



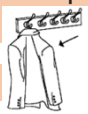














Instituteur I-FBS : Marc SCHONS



Cycle 4 (Riemeschen) op Visitt am Militärmusée zu Dikrech

Règlement d'ordre interne de l'école

En complément aux dispositions fixées par le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Kanner Enseignanten Elteren			
<p>Am Gang</p> <p>Ech gi roueg duerch de Gang.</p>  <p>Ech halen iwerall meng Schlappen un.</p>  <p>Ech raume mäi Material op seng Plaz.</p>  <p>Ech rutschen d'Gelänner net erof.</p> 	<p>An der Paus</p> <p>Bei schlechtem Wieder spillen ech am Haff.</p>  <p>Mäin Dreck geheien ech an déi richteg Dréckskëscht.</p>  <p>Ech huele meng Schmierkëscht a meng Spillsaache nees mat an d'Klass.</p> 	<p>Toilett</p> <p>Ech ginn alleng op d'Toilett a soe mengem Enseignant Bescheid.</p>  <p>Ech halen d'Toilett propper.</p>  <p>Ech wäsche meng Hänn mat Seef.</p> 	<p>Organisatioun</p> <p>Ech raumen meng Trottinett/Velo/Ball um 8:00 an um 14:00 Auer an de Stänner/Tut.</p>  <p>Eis Atelier'en fänken um 14.10 Auer un an halen um 15.50 Auer op.</p> <p>LASEP-MUSEP-ARTEC Kanner waarde brav an hirer Klass, bis den Enseignant si ruffe kënnt.</p>  <p>Den Enseignant ass virun de Kanner am Klasesall.</p> <p>Eis privat Post verdeele mir no der Schoul.</p> 
<p>Respekt</p>			
<p>Mir sinn all pünktlech an der Schoul.</p>			
<p>Mir passen am Bus guut op eis an déi aner Kanner op. Mir follegen de Busbegleeder.</p>			
		<p>Mir soe Moien, Äddi a Merci.</p>	
<p>Mir halen eis un d'Gesprächsreegeln (ausschwätze loossen, Fanger ausstrecken, ...)</p>			
		<p>Mir sinn hëllefsbereed vis- à-vis vu Grouss a Kleng.</p>	
<p>Mir léisen eis Problemer mat Wieder a sichen eis mat Zäit Hëllef.</p>			
<p>Mir passe guut op d'Material op. (Schoulmaterial, eis Saachen an déi vun eise Frënn)</p>			



Cours de natation

1^{er} trimestre

Jour	Date	Cycle
Jeudi	22/09/2022	2
Jeudi	29/09/2022	2
Vendredi	30/09/2022	4
Jeudi	06/10/2022	2
Jeudi	13/10/2022	2
Jeudi	20/10/2022	2
Vendredi	21/10/2022	4
Jeudi	27/10/2022	2
Jeudi	10/11/2022	2
Jeudi	17/11/2022	2
Vendredi	18/11/2022	4
Jeudi	24/11/2022	2
Jeudi	01/12/2022	2
Jeudi	08/12/2022	2
Vendredi	09/12/2022	4
Jeudi	15/12/2022	2
Jeudi	22/12/2022	2

2^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Jeudi	12/01/2023	2
Vendredi	13/01/2023	4
Jeudi	19/01/2023	2
Jeudi	26/01/2023	2
Jeudi	02/02/2023	2
Vendredi	03/02/2023	4
Jeudi	09/02/2023	2
Jeudi	23/02/2023	3
Jeudi	02/03/2023	3
Vendredi	03/03/2023	4
Jeudi	09/03/2023	3
Jeudi	16/03/2023	3
Jeudi	23/03/2023	3
Vendredi	24/03/2023	4
Jeudi	30/03/2023	3

3^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Jeudi	20/04/2023	3
Jeudi	20/04/2023	3
Jeudi	27/04/2023	3
Vendredi	28/04/2023	4
Jeudi	04/05/2023	3
Jeudi	11/05/2023	3
Vendredi	19/05/2023	4
Jeudi	25/05/2023	3
Jeudi	15/06/2023	3
Vendredi	16/06/2023	4
Jeudi	29/06/2023	3
Jeudi	06/07/2023	3
Jeudi	13/07/2023	3
Vendredi	14/07/2023	4



Cycle 3.2 (Bech-Maacher) mécht Pain perdu

Zentralschoul Riemesch

Adresse

Cycle 1 : Bréicherwee
L-5441 Riemesch

Cycle 2-4 : 25, Wäistrooss
L-5440 Riemesch

Contact

Téléphone: 26 66 60 - 40 (Cycle 1)
26 66 60 - 20 (Cycle 2-4)

ATTENTION : Changement de l'horaire des cours pour le Cycle 2-4 à partir de l'année scolaire 2022/2023 !!!

Horaires des cours

		Matin	Après-midi
Cycle 1	Lu, Me, Ve	7h50 - 11h40	14h10 - 15h55
	Me et Je	7h50 - 11h40	
Cycle 2-4	Lu, Me, Ve	7h50 - 12h	14h10 - 16h
	Mardi	7h50 - 11h45	
	Jeudi	7h50 - 12h	

Comité d'école

- Josiane NENNIG, Présidente
josiane.nennig@education.lu
- Chantal BOURQUEL-HUBERTY
chantal.huberty@education.lu
- Sandra MOLITOR
sandra.molitor@education.lu
- Tanja MARTH-NICOLAS
tanja.nicolas@education.lu
- Catia VIEIRA
catia.vieira@education.lu

comite.zentralschoul.remerschen@ecole.lu

Représentants des parents

- David CELLINA
cellina@pt.lu
- Yannick DUCHAMBON
yannducha@yahoo.fr
- Natalie HOLZMANN-RUPPERT
nat.ruppert@gmail.com
- Nicola O'NEILL
nicola.oneill3@gmail.com
- Stéphanie RAUSCH-BORDANG
bordangstephanie@yahoo.fr



N.B. : Suivant instruction ministérielle, les cours de toutes les classes des cycles 1-4 doivent commencer à 08.00 heures du matin. Seuls pour les enfants de l'éducation précoce l'arrivée aux cours peut se situer entre 08.00 et 09.00 heures.

Surveillance et encadrement

	Matin	Après-midi
Cycle 1	7h40 - 11h50	14h - 16h05
Cycle 2-4	7h40 - 12h10	14h - 16h10

7h40 - 11h55 (le mardi matin)

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera organisée entre 11h50 et le départ du bus.

Présence Internet

www.schoul-schengen.lu

Association des parents d'élèves

ev.remerschen@gmail.com
facebook.com/ev.remerschen



Présidente : Stéphanie Rausch-Bordang
Secrétaire : Natalie Holzmann-Ruppert

Transport scolaire

Arrêt	Aller
Schengen - Killeboesch	07h28
Schengen - Aal Schoul	07h30
Schengen - Eglise	07h31
Schengen - Ennen am Doref	07h33
Schengen - Klaberfels	07h35
Remerschen - Ennen am Doref	07h37
Remerschen - Kiosk	07h38
Remerschen - École	07h40
Wintrange	07h44
Remerschen - École	07h48

Arrêt	Aller
Schengen - Killeboesch	13h48
Schengen - Aal Schoul	13h30
Schengen - Eglise	13h51
Schengen - Duerf	13h53
Schengen - Klaberfels	13h55
Remerschen - ennen am Duerf	13h57
Remerschen - Kiosk	13h58
Remerschen - Ecole	14h00
Wintrange	14h04
Remerschen - École	14h08

Arrêt	Retour	
Remerschen - École	12h05	11h50
Wintrange	12h09	11h45
Remerschen - Ecole	-	-
Remerschen - Kiosk	12h15	12h00
Remerschen - ennen am Duerf	12h16	12h01
Schengen - Klaberfels	12h23	12h09
Schengen - Duerf	12h25	12h11
Schengen - Eglise	12h27	12h13
Schengen - Aal Schoul	12h28	12h14
Schengen - Killeboesch	12h30	12h16
	Lu, Me, Je & Ve	Mardi

Arrêt	Retour
Remerschen - Ecole	16h05
Wintrange	16h09
Remerschen - Ecole	-
Remerschen - Kiosk	16h13
Remerschen - ennen am Duerf	16h14
Schengen - Klaberfels	16h15
Schengen - Duerf	16h17
Schengen - Eglise	16h19
Schengen - Aal Schoul	16h21
Schengen - Killeboesch	16h25

→ Pour le cycle 1 une surveillance sera assurée entre l'arrivée du bus et le début des cours.

Veuillez noter comme référence l'horaire de départ du bus au premier arrêt ainsi que l'heure d'arrivée prévue à la destination. Les horaires des autres arrêts résultent e.a. du trajet et du trafic et peuvent varier de quelques minutes. Il est donc recommandé de rejoindre l'arrêt en question en temps utile.



Règlement d'ordre interne de l'école

En complément aux dispositions fixées par le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Charte scolaire

Par la présente, nous souhaitons contribuer à un climat positif au sein de notre école pour tous les partenaires qu'ils travaillent ou étudient. Cette charte fixe nos objectifs ainsi que les règles de la vie scolaire.

1. Droits et devoirs des élèves

Je souhaite vivre dans une école propre, m'y sentir à l'aise et bien y collaborer avec tous mes partenaires.

J'ai le droit d'être accepté et respecté que je sois fille ou garçon, quels que soit ma couleur, ma religion, mon physique, mon origine. J'ai le droit d'être traité en égal par mes camarades. J'ai le droit de m'exprimer sans crainte.

Pendant les cours, j'ai le droit de recevoir un enseignement de qualité dispensé par des enseignants soucieux de ma réussite. J'ai le droit d'être traité en égal.

Afin que la vie collective se passe dans les meilleures conditions, il faut que je respecte un certain nombre de règles :

a) Vie en commun

- Nous essayons de nous respecter et d'être polis : pas d'agressions, ni verbales ni physiques.
- J'évite toute pression sur mes camarades. En cas de dispute, j'essaie de trouver une solution en dénonçant toute forme de violence.
- J'écoute attentivement les autres.
- Je porte un soin particulier aux livres, au mobilier et au matériel et j'essaie de toujours avoir le matériel demandé. Je respecte le matériel des autres.
- J'informe le personnel enseignant pour régler tout cas de litige.

b) Avant le début des cours

- Au coup de sonnette, nous nous mettons en rang dans la cour d'école. Nous nous rendons dans la salle de classe avec notre enseignant sans courir dans les

escaliers et sans nous bousculer.

- En arrivant à vélo, je le range à l'emplacement prévu.

c) Pendant les cours

- Je reste dans l'enceinte de l'école.
- Je respecte les règles du contrat de classe, établi entre les élèves et les enseignants.
- Je suis ponctuel et je reste assidu à ma tâche.

d) Dans l'enceinte de l'école

- Je veille à la propreté du bâtiment scolaire et des alentours. Je trie les déchets dans les poubelles respectives.
- Afin d'éviter tout accident, je ne circule ni à vélo, ni à skate-board, ni à rollers ...
- Mon Gsm reste toujours éteint.
- Je n'apporte pas d'objets dangereux, qui puissent nuire à autrui.

e) Pendant la récréation

- Je respecte les limites de la cour de récréation.
- Les jeux de balle sont permis seulement aux terrains prévus.
- J'obéis aux enseignants chargés de la surveillance.

f) Après les cours

- Au coup de sonnette, nous nous mettons en rang devant la salle de classe et nous quittons ensemble le bâtiment.
- J'attends le bus à l'endroit prévu ou je traverse la rue avec l'enseignant surveillant au passage pour piétons.
- Pour aller à la Maison Relais je rejoins immédiatement les éducateurs au point de rassemblement.

g) Dans le bus

- Je me comporte de manière civile lorsque je monte au bus et en sortant du bus.
- Je prends place et mets la ceinture de sécurité, si disponible. Je reste assis jusqu'à l'arrêt.
- Je respecte tous les autres enfants et tous les autres passagers.
- Il m'est interdit de déranger le chauffeur pendant le trajet.

h) A la piscine

- Je me change tranquillement dans les vestiaires sans perdre de temps.
- Je dépose mes vêtements dans les armoires derrière les cabines.
- J'utilise du savon dans les douches avant d'entrer dans la piscine.
- J'attends les instructions du maître-nageur et des enseignants avant de sauter dans l'eau.
- Je respecte les règles de conduite valables à la piscine.

2. Droits et devoirs des parents

J'ai le droit d'être informé sur la vie de l'établissement (actions, projets, problèmes...).

J'ai le droit à des consultations régulières avec les enseignants afin de recevoir toute information relative à la scolarité de mon enfant.

J'ai le droit de demander de l'aide pour mon enfant en difficulté et un accompagnement individualisé tenant compte de sa personnalité.

- Je m'engage à développer devant mes enfants une attitude positive vis-à-vis de l'école et ses partenaires.
- Je m'engage à soutenir les enfants à la maison en créant un climat de calme et de régularité permettant un apprentissage aisé.
- Je m'engage à veiller à un travail propre et convenable de mes enfants.
- Je m'engage à ce que le matériel scolaire de mon enfant soit revu et complété en cas de besoin.
- Je m'engage à veiller à ce que mon enfant soit ponctuel.
- En cas d'absence, je m'engage à informer le titulaire de la classe de mon enfant le plus tôt possible (toute absence de plus de deux jours nécessite un certificat médical).
- En amenant mon enfant en voiture à l'école, j'utilise les places de stationnement prévues en ne perturbant ni le passage sûr des élèves, ni l'accès d'autres personnes, ni la circulation régulière.
- Je veille à une éducation au respect mutuel pour réaliser une vie en commun paisible.
- Je veille à donner à mon enfant des aliments sains pour la pause.
- Je veille à me rendre à toutes les entrevues auxquelles je suis convié et de répondre à toutes les correspondances qui me sont adressées.

3. Les enseignants

Mes devoirs vis-à-vis des élèves

- Je veille au bien-être et à la sécurité des élèves.
- Je crée un climat propice dans lequel chaque élève peut apprendre et s'épanouir.
- J'apporte une aide au travail personnel des élèves, en assurant leur suivi individuel.
- J'accorde une importance particulière à l'accompagnement des élèves en difficulté.
- Je soutiens le comportement positif des élèves, leur serviabilité et leur politesse.
- Je suis habilité à prononcer des sanctions en cas de non-respect des règles.

Mes devoirs vis-à-vis des parents :

- S'il y a un problème, je suis prêt à dialoguer avec les parents afin de garantir une bonne éducation des élèves.
- J'informe les parents sur la vie de l'établissement (réunions, excursions, ...).

(La charte scolaire est disponible en lu., all. et en portugais auprès du Service scolaire de la commune)

Classes 2022/2023 – personnel enseignant

Cycle 1 - précoce	Danièle SCHMIT Anne-Marie WEBER Sandy BUKVIC		16 enfants
Cycle 1-A	Annick GLODEN-LINSTER	Cycle 1.1 Cycle 1.2	8 enfants 7 enfants
Cycle 1-B	Nathalie BREDA	Cycle 1.1 Cycle 1.2	7 enfants 8 enfants
Cycle 1-C	Catia VIEIRA	Cycle 1.1 Cycle 1.2	8 enfants 8 enfants
Cycle 2.1	Chantal HUBERTY		17 enfants
Cycle 2.2	Tessy BUCHHOLTZ		11 enfants
Cycle 2.2	Laure SCHUMACHER		13 enfants
Cycle 3.1	Tanja NICOLAS		13 enfants
Cycle 3.2	Christine SCHNELL		14 enfants
Cycle 4.1	Sandra MOLITOR		21 enfants
Cycle 4.2	Josiane NENNIG		24 enfants

Autres intervenants :

Cycle 3.1	Carole EICH-BLOCK
Cycle 4	Vanja MILIJOVIC
Cycle 2.1	Carmen MULLER
Cycle 1 & 3	Jenny STEINMETZ
Cycle 2.2 & 4	Anne THILLMANN

Instituteur I-EBS : Marc SCHONS



Cycle 3.2 (Bech-Maacher) an der Bëschschoul



Den C4.2 vu Riemesch huet hire Bicherkaddo an der Stad beim Ernster ageléist

Cours de natation

1^{er} trimestre

Jour	Date	Cycle
Vendredi	16/09/2022	4
Jeudi	22/09/2022	2.1
Jeudi	29/09/2022	2.1
Jeudi	06/10/2022	2.1
Vendredi	07/10/2022	4
Jeudi	20/10/2022	2.1
Jeudi	27/10/2022	2.1
Vendredi	28/10/2022	4
Jeudi	10/11/2022	2.2 + 3.2
Jeudi	17/11/2022	2.1 + 3.1
Jeudi	24/11/2022	2.2 + 3.2
Vendredi	25/11/2022	4
Jeudi	01/12/2022	2.1 + 3.1
Jeudi	08/12/2022	2.2 + 3.2
Jeudi	15/12/2022	2.1 + 3.1
Vendredi	16/12/2022	4
Jeudi	22/12/2022	2.2 + 3.2

3^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Jeudi	20/04/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	27/04/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	04/05/2023	2.2 + 3.2
Vendredi	05/05/2023	4
Jeudi	11/05/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	25/05/2023	2.2 + 3.2
Vendredi	26/05/2023	4
Jeudi	15/06/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	22/06/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	29/06/2023	2.1 + 3.1
Vendredi	30/06/2023	4
Jeudi	06/07/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	13/07/2023	2.1 + 3.1

2^e trimestre

Jour	Date	Cycle
Jeudi	12/01/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	19/01/2023	2.2 + 3.2
Vendredi	20/01/2023	4
Jeudi	26/01/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	02/02/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	09/02/2023	2.1 + 3.1
Vendredi	10/02/2023	4
Jeudi	23/02/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	02/03/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	09/03/2023	2.2 + 3.2
Vendredi	10/03/2023	4
Jeudi	16/03/2023	2.1 + 3.1
Jeudi	23/03/2023	2.2 + 3.2
Jeudi	30/03/2023	2.1 + 3.1
Vendredi	31/03/2023	4



Cycle 3 (Elweng) op Visitt A Schmaten

Informations et contacts - Nützliches und Kontakte

Zentralschoul Bech-Maacher

Cycle 1 Tél.: 26 66 06 28
Cycle 2-4 Tél.: 23 69 80 03

Zentralschoul Elweng

Cycle 1 Tél.: 23 66 45 37 - 23
Cycle 2-4 Tél.: 23 66 45 37

Zentralschoul Riemesch

Cycle 1 Tél.: 26 66 60 40
Cycle 2-4 Tél.: 26 66 60 20

Maison Relais Schengen mrschengen@youthhostels.lu

Site Remerschen Tél.: 28 13 29 20

Site Bech-Kleinmacher Tél.: 28 13 29 30

Site Elvange Tél.: 28 13 29 40

Administration Tél.: 28 13 29 90

Direction Tél.: 28 13 29 91

Service scolaire de la Commune de Schengen Tél. : 23 66 40 28 31
Fax : 23 66 48 25
Mme Viviane Wiltzius viviane.wiltzius@schengen.lu

Site internet écoles : www.schoul-schengen.lu

Direction de Région REMICH

Directeur de région :
SUMAN Marco

Directrices de région adjoints :
CASANOVA Jessica
SCHONS Josiane

Tél.: 247 55910
secretariat.remich@men.lu

Secrétariat :
URBING Daniel

Adresse & Contact

3-5, Konzerwee
L-5444 Schengen

Centre d'intervention scolaire - CIS et EMP

Tél.: 23 69 87 81
Fax : 23 69 75 43
marc.weber@ediff.lu

Médecine scolaire - Pédiatres

Dr. Cynthia Kandel
Dr. Tanja Schadeck
Dr. Amélie Prot

Tél.: 26 67 01 52

Service médico-sociale Grevenmacher

Tél.: 75 82 81 - 1

Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires - CPOS

Tél.: 2477-5940
Fax : 45 45 44
info@cpos.public.lu
www.cpos.public.lu

Online léieren

www.oli.lu

Rentrée scolaire 2022/2023 : jeudi 15 septembre 2022

Vacances scolaires et jours fériés 2022/2023 :

Toussaint :	samedi 29 octobre 2022 – dimanche 6 novembre 2022
Noël :	samedi 24 décembre 2022 – dimanche 8 janvier 2023
Carnaval :	samedi 11 février 2023 – dimanche 19 février 2023
Pâques :	samedi 1 ^{er} avril 2023 – dimanche 16 avril 2023
Fête du Travail :	lundi 1 ^{er} mai 2023
Journée de l'Europe :	mardi 9 mai 2023
Ascension :	jeudi 18 mai 2023
Pentecôte :	samedi 27 mai 2023 – dimanche 4 juin 2023
Fête nationale :	vendredi 23 juin 2023
Vacances d'été :	samedi 15 juillet 2023 – jeudi 14 septembre 2023
Rentrée scolaire 2023/2024 :	vendredi 15 septembre 2023



Remarques :

Les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas, le 6 décembre 2022

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves.

Schulbeginn 2022/2023: Donnerstag 15. September 2022

Schulferien und freie Tage 2022/2023 :

Allerheiligen :	Samstag 29. Oktober 2022 – Sonntag 6. November 2022
Weihnachten :	Samstag 24. Dezember 2022 – Sonntag 8. Januar 2023
Karneval :	Samstag 11. Februar 2023 – Sonntag 19. Februar 2023
Ostern :	Samstag 1. April 2023 – Sonntag 16. April 2023
Tag der Arbeit :	Montag 1. Mai 2023
Europatag :	Dienstag 9. Mai 2023
Christi Himmelfahrt :	Donnerstag 18. Mai 2023
Pfingsten :	Samstag 27. Mai 2023 – Sonntag 4. Juni 2023
Nationalfeiertag :	Freitag 23. Juni 2023
Sommerferien :	Samstag 15. Juli 2023 – Donnerstag 14. September 2023
Schulbeginn 2023/2024	Freitag 15. September 2023

Info :

Die Schulklassen sind am Nikolaustag, den 6. Dezember 2022 freigestellt.

Am Vortag der Allerheiligen-, Weihnachts-, Karnevals-, Oster- und Pfingstferien sind die Schüler nach den Schulstunden vom Freitag Nachmittag freigestellt.

Am Tag nach der Erstkommunion, funktionieren die Klassen des 3. Zyklus wie gewohnt. Jedoch soll das Lehrpersonal eventuelle schriftliche Entschuldigungen betreffend abwesende Schüler akzeptieren.



De Précoce (Elweng) war fir e Schoulausfluch op Munzen.

Calendrier scolaire 2022/2023 - Schulkalender 2022/2023

2022				2023						
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Je	1 Sa	1 Ma Toussaint	1 Je	1 Di Nouvel An	1 Me	1 Me	1 Sa	1 Lu Fête du Travail	1 Je	1 Sa
2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Je	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	2 Di
3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Ve	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Lu
4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Sa	4 Sa	4 Ma	4 Je	4 Di	4 Ma
5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Di	5 Di	5 Me	5 Ve	5 Lu	5 Me
6 Ma	6 Je	6 Di	6 Ma St. Nicolas	6 Ve	6 Lu	6 Lu	6 Je	6 Sa	6 Ma	6 Je
7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Ma	7 Ma	7 Ve	7 Di	7 Me	7 Ve
8 Je	8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di	8 Me	8 Me	8 Sa	8 Lu	8 Je	8 Sa
9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Je	9 Je	9 Di	9 Ma Journée Europe	9 Ve	9 Di
10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Ve	10 Ve	10 Lu	10 Me	10 Sa	10 Lu
11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me	11 Sa	11 Sa	11 Ma	11 Je	11 Di	11 Ma
12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Di	12 Di	12 Me	12 Ve	12 Lu	12 Me
13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Lu	13 Lu	13 Je	13 Sa	13 Ma	13 Je
14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Ma	14 Ma	14 Ve	14 Di	14 Me	14 Ve
15 Je Rentrée 22/23	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Me	15 Me	15 Sa	15 Lu	15 Je	15 Sa Vacances d'été
16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Je	16 Je	16 Di	16 Ma	16 Ve	16 Di
17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Ve	17 Ve	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Lu
18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Sa	18 Sa	18 Ma	18 Je Ascension	18 Di	18 Ma
19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Di	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Lu	19 Me
20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Lu	20 Lu	20 Je	20 Sa	20 Ma	20 Je
21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Ma	21 Ma	21 Ve	21 Di	21 Me	21 Ve
22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di	22 Me	22 Me	22 Sa	22 Lu	22 Je	22 Sa
23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Je	23 Je	23 Di	23 Ma	23 Ve Fête Nationale	23 Di
24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa Réveillon	24 Ma	24 Ve	24 Ve	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Lu
25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di Noël	25 Me	25 Sa	25 Sa	25 Ma	25 Je	25 Di	25 Ma
26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu St. Etienne	26 Je	26 Di	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu	26 Me
27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Lu	27 Lu	27 Je	27 Sa	27 Ma	27 Je
28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Ma	28 Ma	28 Ve	28 Di	28 Me	28 Ve
29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Me	29 Me	29 Sa	29 Lu	29 Je	29 Sa
30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Je	30 Je	30 Di	30 Ma	30 Ve	30 Di
	31 Lu		31 Sa	31 Ma		31 Ve		31 Me		31 Lu



Eltereschoul/Ecole des Parents J. Korczak
Kurse für Eltern / Cours pour parents



TRIPLE P POSITIVE PARENTING PROGRAM

TEEN Triple P: Positives Erziehungsprogramm (11-16 Jahre)

Ziel des wissenschaftlich geprüften Programms ist es, die Erziehung von Jugendliche zu erleichtern. Triple P gibt Tipps und Anregungen, die Ihnen als Eltern helfen, Ihr Kind in seiner Entwicklung zu unterstützen.

- Förderung der Entwicklung, Gesundheit, sozialen Kompetenz und Selbstkontrolle von Jugendlichen sowie einer stabilen Eltern-Kind-Beziehung;
- Reduktion von emotionalen Problemen und Verhaltensauffälligkeiten bei Jugendlichen sowie elterlichem Stress
- Steigerung der Zufriedenheit in der Familie und der Freude an der Erziehung und der Elternrolle durch Stärkung der Erziehungs- und Beziehungskompetenz von Eltern.



Datum: Samstags 01.10., 08.10., 15.10.2022
Uhrzeit: 01.10 (09.00-13.00 Uhr) dann 09.00-11.30 Uhr (10 Unterrichtsstunden)
Ort: Luxemburg, 110, avenue G. Diderich, Eltereschoul
Kursleitung: Maryse Greivelding, Educatrice diplômée, Triple-P Trainerin
Sprache: LU + DE

Cours Triple P: programme éducatif positif (2-10 ans)

Le programme donne aux parents des stratégies simples et pratiques pour nouer des relations fortes et saines, gérer en toute confiance le comportement de l'enfant et éviter le développement de problèmes. Moins de stress dans l'éducation des enfants grâce à l'approche positive.

Ce programme peut vous apporter:

- Une meilleure connaissance du rôle de parent
- La certitude que vous faites ce qu'il faut
- Des outils immédiatement utilisables pour exercer votre rôle de parent

Car, il n'existe pas de manière idéale d'être parent.



Dates: Mercredi 05.10., 12.10., 19.10. + 26.10.2022
Heure: de 18:30 - 21.00 heures (4 x 2.5 hrs)
Lieu: ONLINE. EN LIGNE
Intervenante: Patrice Moes-Gretsch, Educatrice graduée, Formatrice Triple-P
Langue : FR

Infos und Einschreibung/ Infos et inscription : eltereschoul@kannerschlass.lu

Preis einschl. Kursbuch/ Prix, manuel de formation inclus:

Einzelperson/Personne seule: 100,00€ Elternpaar/Couple de parents: 150,00 €



Eltereschoul

E staarkt Team



De Podcast vun der Eltereschoul



No

@ ELTERESCHOUL DOHEEM

an

 ELTERESCHOUL DOBAUSSEN

ass et un der Zäit fir

 ELTERESCHOUL ON AIR

D'ELTERESCHOUL PRESENTÉIERT:

*EE STAARKT TEAM- De Podcast iwwert d'Erzéiung
OP Lëtzebuergesch*

Dir fannt en op de gängige Plattformen oder direkt op eisem Site ënner:
<https://www.kannerschlass.lu/fr/nos-services/eltereschoul/publications-medias/podcasts>

Oder scannt einfach de QR-Code

Et si scho 7 Episoden ONLINE ...

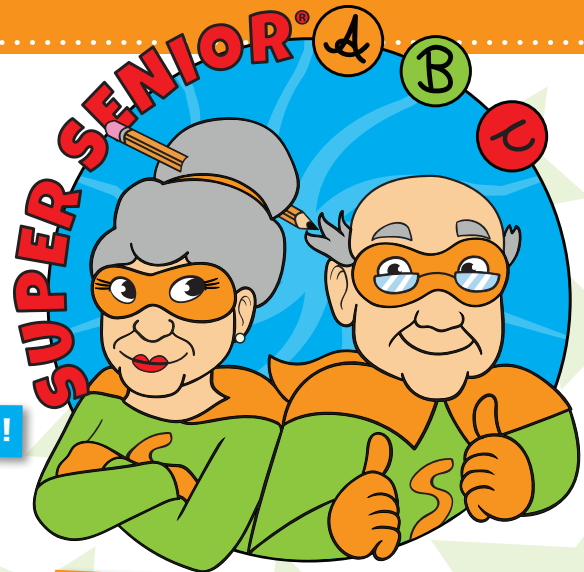


**ÄERT KAND HUET
SCHWIEREGKEETE
BEIM LÉIEREN ?**

Da wennt Iech un de **SUPER SENIOR!**

**VOTRE ENFANT A DES
DIFFICULTÉS SCOLAIRES ?**

Faites appel au **SUPER SENIOR !**



**DOES YOUR CHILD HAVE
LEARNING DIFFICULTIES?**

Call on the **SUPER SENIOR !**



Design: kocom.lu | Illustrationen: Nadine Scholtes



MEC | mouvement pour
asbl | l'égalité
des chances

... pour tous!



COORDINATION & CONTACT:

9, rue André Duchscher | L-6434 Echternach
Tél.: 26 72 00 35 | 621 66 92 12
info@mecasbl.lu

WWW.MECASBL.LU



SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

OBJEKTIVE :

Der "Service Krank Kanner" bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an. Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

PREISE:

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen. Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt. Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit: 1/2 Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

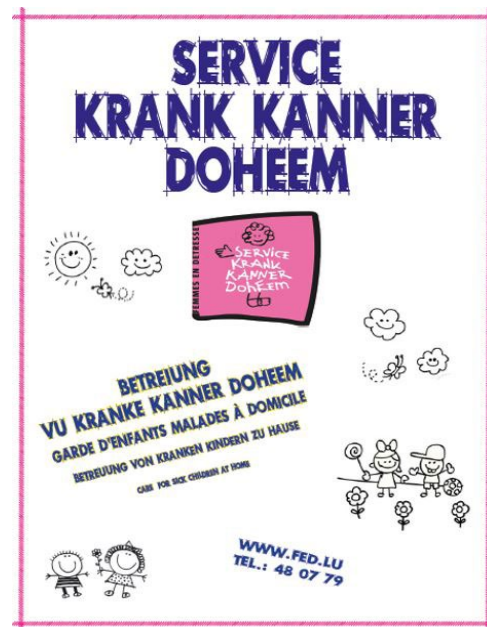
Die Betreuungen finden zwischen 7 und 19 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten. Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich. Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN:

Tel. 48 07 79
Montag bis Donnerstag von 7 bis 12 und von 14 bis 18 Uhr.
Freitag von 7 bis 12 Uhr Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag. An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website von Femmes en Détresse finden www.fed.lu.

Frédérique Koedinger
Verantwortliche der Dienststelle / Responsable
Service Krank Kanner Doheem



SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable. Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: 1/2 heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7 et 19 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2^e jour de la garde. Toutes les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Tel. 48 07 79
Lundi - jeudi de 7 à 12 et de 14 à 18 heures.
Vendredi de 7 à 12 heures. Répondeur de 18 heures jusqu'au lendemain 7 heures. Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site de Femmes en Détresse www.fed.lu.

www.schengen.lu

